

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 248

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du troisième alinéa de l'article 42 de la Constitution, les mots : « six semaines » sont remplacés par les mots : « deux mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Revaloriser le Parlement, c'est permettre aux parlementaires d'avoir le temps du débat.